



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 27
Voix favorables : 27
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 27/09/2022

DELIBERATION
n° CFVU – 2022 – 27 – FOA – 004

***relative à aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques
du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de FOAD***

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,

Vu la Charte des examens en vigueur,

Vu la délibération de la CFVU relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du conseil de la faculté de droit et science politique,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve les maquettes des formations ouvertes à distance (FOAD) ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et des diplômes d'université telles qu'annexées à la présente délibération.

A Toulouse, le 27 septembre 2022
Le président de la commission de la
formation et de la vie universitaire,

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplôme national

MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT Droit des collectivités territoriales-FOAD-2022-2023 27-09-2022

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PUBLIC	
Parcours-type	Droit des collectivités territoriales	
Session M1	Session unique	
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
<p>En Master 1, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. En Master 2, Au cours de l'année universitaire, l'étudiant en formation initiale doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche <p>L'apprenant en reprise d'étude doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche, - Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. <p>Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation</p>		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT PUBLIC										1ère session			Observation session d'examens
Parcours-type		Collectivités territoriales FOAD										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 1		225		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE1 Droit des collectivités territoriales		37h30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	
UE	S1	UE2 Droit de l'urbanisme		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	UE3 Droit international et européen de l'environnement		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	UE4 Contentieux constitutionnel		37h30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	
UE	S1	UE5 Droit des finances publiques		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S1	UE6 Droit public comparé		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Semestre	S2	Semestre 2 Option: Droit des collectivités territoriales		230		30		Oui	Oui						
UE	S2	UE7 Droit des marchés publics		37h30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	
UE	S2	UE8 Contentieux fiscal		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE9 Droit public économique		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE10 Droit des services publics		37h30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	
UE	S2	UE11 Droit public de l'environnement		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE12 Droit de la fonction publique		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
			Total	450		60									
Semestre	S2	Semestre 2 Option: Droit Public des Affaires		230		30		Oui	Oui						
UE	S2	UE7 Droit des Marchés Publics		37h30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	
UE	S2	UE8 Contentieux Fiscal		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE9 Droit des Services Publics		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE10 Droit Public Economique		37h30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h	
UE	S2	UE11 Droit de la Concurrence		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S2	UE12 Droit de la Fonction Publique		37h30		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
			Total	450		60									

Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.

Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.

Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.

Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.

Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.

Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.

MASTER 2		DROIT PUBLIC										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Collectivités territoriales FOAD										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	SI CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S3	Semestre 3		114		24	24	Oui	Oui						
UE	S3	UE1 Droit des institutions locales		33		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 3 / CT4	2	Écrit	3h	
UE	S3	UE2 Contentieux des contrats administratifs		15		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.	
UE	S3	UE3 Politiques publiques locales		33		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 3 / CT4	2	Écrit	3h	
UE	S3	UE4 Gestion financière		33		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.	
Semestre	S4	Semestre 4		119		36	36	Oui	Oui						
UE	S4	UE5 Droit de l'action économique locale		33		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 3 / CT4	2	Écrit	3h	
UE	S4	UE6 Droit pénal des affaires		20		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.	
UE	S4	UE7 Ressources humaines locales		33		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 3 / CT4	2	Écrit	3h	
UE	S4	UE8 Droit des finances locales		33		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	Les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.	
UE	S4	UE9 Rapport de stage / Rapport d'activité / Mémoire				13	13	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		
				233		60									